

OPTILAB

SOMMAIRE

Cette parution d'*OPTILAB Express* aborde différents volets de la démarche de réorganisation des laboratoires de biologie médicale. Nous en sommes maintenant à l'étape de la réalisation, et plusieurs jalons importants seront bientôt franchis. La gouvernance et la mise en commun des ressources seront les aspects prédominants au cours des prochains mois. Des progrès importants seront aussi accomplis concernant les outils stratégiques de cette transformation (gouvernance, SIL unique, transports, indicateurs de gestion, etc.).

L'implication des milieux concernés est essentielle : elle nous permet de guider le processus de transformation des laboratoires.

Évolution de la démarche

MISE EN COMMUN DES RESSOURCES DES GRAPPES

Une étape déterminante sera complétée d'ici le 1^{er} avril 2017. Elle consiste en un regroupement des ressources (humaines, immobilières, informationnelles, matérielles et financières) de biologie médicale de tous les laboratoires actuels au sein des onze grappes de services de biologie médicale.

Chacune de ces grappes correspond à un laboratoire comme entité administrative et, par conséquent, elle devra être structurée selon les éléments suivants :

- Une seule gouvernance clinico-administrative et médicale composée d'un directeur clinico-administratif et d'un directeur médical.
- Un budget dédié et unifié.
- Un seul parc d'équipements qui constitue un regroupement de tous ceux qui sont dans les installations de la grappe.
- Une gestion intégrée du personnel de laboratoire de biologie médicale. Bien que les différents points de service demeurent, le personnel du laboratoire est rattaché administrativement à un seul établissement, soit celui qui prend en charge les ressources de la grappe.
- Un système d'information de laboratoire (SIL) unifié au niveau provincial.
- Une organisation de transport optimisée et sécuritaire pour assurer les transferts d'échantillons.

Pour mettre de l'avant cette orientation ministérielle, chaque grappe instaurera une gouvernance clinico-administrative et médicale unique qui sera chargée de coordonner l'allocation des ressources de l'ensemble des installations de la grappe. Elle verra également à assurer la mise en place de mesures favorisant la pertinence des analyses et la qualité des pratiques de laboratoire.

Selon l'échéancier, la majeure partie des travaux d'implantation des grappes sera réalisée d'ici trois à cinq ans.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le regroupement de plusieurs laboratoires en une seule entité (la grappe) impliquera des changements sur le plan des ressources humaines. Cette réorganisation entraînera des changements dans la répartition des effectifs au sein d'une même grappe et une diminution du personnel. Il est trop tôt pour donner une évaluation précise de l'impact. À cet effet, un plan de gestion de la main-d'œuvre est en élaboration afin de faciliter la transition dans chacune des régions. Pour certaines grappes, la réorganisation est déjà commencée, mais de façon générale les ajustements devraient se réaliser pour l'ensemble des 11 grappes sur une période de trois à cinq ans.

L'attrition et les départs à la retraite permettront en bonne partie d'absorber la diminution du nombre de postes. Les employés touchés seront soutenus, pour ceux qui le souhaitent, dans leur démarche et leur réorientation de carrière. Cette réorganisation s'effectuera dans le respect des ressources humaines et des conventions collectives en place. Il est important de rappeler que le Ministère n'envisage aucune fermeture de laboratoire d'établissement. Le désir est de conserver notre réseau de services étendu.

LA GOUVERNANCE DU PROJET

Alors qu'OPTILAB dispose d'une structure renouvelée pour sa gouvernance au sein du MSSS, la gouvernance des grappes est aussi appelée à évoluer. Ce sont les onze PDG des établissements dotés d'un laboratoire serveur qui sont les directeurs de projet des grappes. Les cogestionnaires médicaux et clinico-administratifs seront nommés pour chacune des grappes vers la fin de 2016.

La gestion de l'ensemble des ressources sera facilitée par la mise en place, dès le 1^{er} avril 2017, des budgets unifiés pour chacune des grappes.

LES TRANSPORTS

L'efficacité du système de transport des échantillons constitue un enjeu de taille dans ce projet. Au cours de la dernière année, le Ministère, accompagné d'une équipe spécialisée

en logistique de l'Université Laval, a amorcé des travaux pour proposer un modèle de transport des échantillons adapté aux réalités géographiques de chacune des grappes. L'objectif poursuivi est le déploiement d'un système de transport des échantillons assurant le maintien de la qualité et de l'intégrité des spécimens, la traçabilité des envois ainsi qu'un horaire prédéterminé de cueillette et de livraison permettant d'optimiser les flux de travail. Le tout est basé sur les meilleures pratiques pour l'ensemble des étapes à partir du prélèvement jusqu'à l'arrivée des spécimens au laboratoire. Il se transporte déjà plus de sept millions d'échantillons biologiques d'un point de prélèvement ou de services à un laboratoire; OPTILAB ajoutera à ce nombre en ayant recours à un système de transport standardisé, normalisé et doté de capacité de traçabilité.

LES ASPECTS FINANCIERS

Un exercice permettant de recenser l'ensemble des dépenses relatives à la biologie médicale a été complété dans les établissements du réseau. La Direction générale des finances, des infrastructures et du budget du MSSS a reçu les rapports finaux au début du mois de septembre. Les données seront analysées, ce qui permettra de déterminer les modalités d'allocation budgétaire pour chacune des grappes. Quant aux infrastructures et équipements, des investissements de centaines de millions de dollars sont en cours dans les grands laboratoires du CUSM du CHUM et bientôt du CHU de Québec. Des investissements moindres suivront dans plusieurs infrastructures de grappes.

LE SIL UNIQUE

La rédaction de l'appel d'offres du SIL unique se poursuit. L'objectif est de publier l'appel d'offres en octobre, pour une acquisition au cours de l'hiver 2017. Le déploiement se réalisera au cours des prochaines années, selon un calendrier qui reste à déterminer et qui prendra en considération l'état des SIL existants.

LES COMMUNICATIONS

Le bulletin OPTILAB Express est le médium privilégié pour faciliter la circulation de l'information. Les parutions seront plus fréquentes au cours des semaines et des mois à venir afin de vous tenir informés de l'avancement d'OPTILAB. De plus, la page Web dédiée à OPTILAB offre un complément d'information. Nous vous invitons à la parcourir grâce au lien suivant : <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/optilab>. Cette page contient également des liens vers l'ensemble des bulletins OPTILAB, de 2014 à ce jour.

Les responsables de la biologie médicale sont invités à formuler leurs questions et leurs préoccupations à l'adresse suivante : optilab@msss.gouv.qc.ca. Un professionnel de la Direction de la biovigilance et de la biologie médicale du Ministère donnera rapidement suite à votre courriel.

EN CONCLUSION

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires du réseau pour leur collaboration à ce projet majeur. Comme vous savez, la démarche OPTILAB s'inscrit au cœur des priorités ministérielles afin d'offrir des services accessibles, de qualité et intégrés, dans un système de santé centré sur l'utilisateur et ses besoins. Ce projet d'envergure ne peut se réaliser qu'avec la participation du personnel de chacun des établissements du réseau, des différentes directions ainsi que de l'ensemble des partenaires concernés. À terme, cette réorganisation permettra de faciliter la mise en commun des différentes expertises et de répondre aux exigences de qualité de ce secteur des plus spécialisés et novateurs qu'est la biologie médicale.

OPTILAB EXPRESS est produit par la Direction générale des services de santé et médecine universitaire et édité par la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISSN 2292-9878 OPTILAB EXPRESS (en ligne)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec